



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RISQUE INCENDIE ÉLEVÉ DANS LE DÉPARTEMENT POUR LA JOURNÉE DU SAMEDI 29 OCTOBRE 2022 : LE PRÉFET APPELLE À LA PLUS GRANDE VIGILANCE ET INTERDIT CERTAINS USAGES DU FEU.

à Pau, le 28 octobre 2022

Dans les prochains jours, le risque incendie dans les Pyrénées-Atlantiques atteint un niveau critique en raison de conditions météorologiques défavorables :

- Taux d'humidité de l'air inférieur à 20%
- Temps sec depuis 3 jours
- Rafales de vent de 60 à 80 km/h

Le risque de départ de feu de forêt est maximal. Le préfet appelle à la plus grande vigilance de chacun.

Ainsi, en raison du danger existant, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, a décidé, par arrêté signé aujourd'hui vendredi 28 octobre 2022, **d'interdire l'écobuage ainsi que toute opérations de brûlage à l'air libre de résidus ou sous-produits agricoles et forestiers pour la journée du samedi 29 octobre 2022, sur l'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques.**

Le préfet rappelle également l'interdiction permanente de brûlage des déchets ménagers et des déchets verts, ainsi que l'allumage de feux à l'air libre et du transport du feu (pour des usages récréatifs, barbecue en plein air, bivouac, etc.) dans les espaces exposés (forêts, landes, etc.) et jusqu'à 200 m de ces espaces.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64    